

**Rencontre entre l'APPEP et le MEN relative à un projet d'extension de l'enseignement de la philosophie.**26 novembre 2010

---

L'APPEP a rencontré M. C. Kerrero (conseiller en charge des affaires pédagogiques), M. D. Bauduin (en charge du projet concernant la philosophie), M. S. Furster (conseiller social et outremer), représentant le MEN.

Toute la discussion est en référence au discours de M. L. Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale, à la journée de l'Unesco du 18 novembre 2010.

**Plan :****I Suppression des dédoublements et projet d'extension de la philosophie****II Le projet, sa nature, ses conséquences** p. 21) **Le projet** p. 22) **Nos remarques** : a) Incidences sur le statut des professeurs p. 3

b) Travail nécessaire sur les programmes p. 4

**III Calendrier** p. 4

Nous avons dans un premier temps dit notre satisfaction de voir le MEN, et notre ministre en particulier, manifester un tel souci de la présence de la philosophie au lycée. En bien des points le discours de l'Unesco manifeste non seulement un attachement à la philosophie, rare au regard de ce qui se passe dans d'autres pays, mais aussi une très réelle et juste attention à des exigences de longue date d'une très grande majorité des professeurs (Terminale, maintien des horaires, d'une conception des programmes et de l'enseignement).

Cela dit, ce projet n'est pas le nôtre. Il n'ajoute aucune heure d'un enseignement de philosophie, ne répond pas à la demande d'une préparation à la Terminale. Le professeur de philosophie, intervenant, ne pourra que laisser entrevoir le propre de la démarche philosophique.

**I Suppression des dédoublements et projet d'extension de la philosophie**

Dire que la philosophie a été maintenue « dans [...] ses horaires » est au moins incertain et en réalité peu probable. Nous n'ignorons pas qu'un certain nombre d'heures seront disponibles pour des groupes « à effectifs faibles ». Mais les

professeurs de philosophie auront bien du mal à obtenir le maintien de ce qui n'est aucunement un privilège (et nous ne sommes pas les seuls concernés).

C'est une fin de non-recevoir qui nous a été opposée, y compris relativement à la demande, formulée comme une concession, que par un moyen quelconque, la circulaire de rentrée par exemple, soit rappelée aux proviseurs, dans le droit fil du discours du ministre, la nécessité de veiller à ces conditions nécessaires (et certes pas suffisantes) à la philosophie dans les classes technologiques. Inutile sinon de parler de pédagogie ou de démocratisation. L'isolement des professeurs de philosophie les condamnera. À l'intérieur des conseils pédagogiques, les rapports de force décideront et les proviseurs devront trancher. Seule l'I.G. pourrait faire des recommandations, nous dit M. Kerrero.

Ce point est celui dont nous avons choisi de faire le principal de notre entretien, le plus longuement abordé en conséquence. Les réponses qui nous ont été apportées sont les mêmes, ou presque, que celles concernant ensuite le projet ministériel.

Il n'est pas dans l'ordre de la réforme des lycées que des directives nationales décident pour les établissements. « Les outils sont là » et les établissements doivent apprendre « l'autonomie ». Tout est « à la discrétion » des équipes (25 % des horaires). Rien n'empêche que soient constitués des groupes à effectifs faibles pour la philosophie (par la création, nous donne-t-on en exemple, de groupes de compétence, par l'accompagnement personnalisé, ...). Il faut perdre l'habitude de parler de « classes ». Par exemple, nous dit-on, on peut regrouper les STI, « généralement peu nombreux », avec d'autres (sont citées, des STG ou des STL). Tout est possible, nous dit-on, sans tenir compte du fait que les STI sont rarement dans les mêmes lycées que les STG ou STL et que leur appréhension du travail demandé en philosophie est si différente qu'il rend illusoire la constitution de « groupes de compétence ».

Le projet de M. L. Chatel repose lui aussi sur des possibilités. Il dépendra des établissements qu'elles se concrétisent ou non.

Bien sûr, est-il précisé, il va falloir, en conséquence de ces possibilités de division des classes, que les professeurs s'habituent à avoir un emploi du temps sur cinq jours et davantage étalé dans la journée. C'est, nous dit-on, le prix à payer pour lutter contre l'échec scolaire.

M. Kerrero nous dira plus tard que cette « autonomie » résulte d'une demande constante, ressortie de toutes les enquêtes qui ont précédé la réforme (rapports De Gaudemar et Descoing).

## **II Le projet, sa nature, ses conséquences**

1) **Le projet** : Il s'agit d'une expérimentation, par publication dans la circulaire de rentrée. Elle autorise les professeurs de philosophie volontaires à prendre une place à l'intérieur d'heures d'ECJS et dans certaines options, de la Seconde à la Terminale. Ce dernier point est à souligner : ce projet ne vaut pas particulièrement pour la Seconde. Le professeur de philosophie n'interviendrait que sur une partie

de l'horaire annuel. Un professeur qui voudrait intervenir en Seconde ne prendrait pas l'année d'ECJS en Seconde mais seulement 16 heures. Il ne faut donc pas confondre, nous a-t-il été dit, un enseignement d'ECJS, comme il arrive que certains collègues l'assument déjà, très exceptionnellement par choix, particulièrement dans d'autres classes que la Terminale, et la situation du professeur qui résulterait de ce projet. Le même partage de l'horaire sera proposé pour les diverses options, comme « littérature et société ». C'est en ce sens qu'il faut entendre qu'il s'agit de promouvoir « les approches interdisciplinaires et transversales », le professeur de philosophie intervenant en tant que tel relativement à un programme qui ne lui est pas exclusivement destiné, ou relativement à une partie du programme d'une autre discipline (cf. p. 4 du discours, « La deuxième orientation... »).

C'est donc seulement par le moyen d'heures supplémentaires que peut être mise en place cette expérimentation<sup>1</sup>.

## 2) Nos remarques :

Sans faire aucun procès d'intention, nous avons évoqué les dérives possibles à partir d'un tel projet aussi bien quant au statut des professeurs qu'à la nature de notre enseignement.

### a) Incidences sur le statut des professeurs.

Nos interlocuteurs se sont montrés très surpris et même amusés que l'on puisse voir dans ce projet le fruit d'un calcul, celui qui voudrait que ce projet anticipe la perte horaire due à la suppression des dédoublements et soit conçu comme l'instrument pour employer les professeurs en sous-service<sup>2</sup>, d'où leur insistance à montrer que, par leur forme même, ces interventions ne sauraient servir à cela. Il ne saurait être question de rien d'autre que d'un volontariat dans le seul but d'une expérimentation. Pour autant, à une remarque faite sur une possible annualisation de l'horaire concerné, nous avons eu comme réponse que cela pourrait être éventuellement un choix local.

Nous avons vivement insisté pour dire qu'indépendamment de toute défiance, on ne peut savoir sur le long terme ce qui pourrait être conclu et fait d'une telle expérimentation. Expérimentation ou pas, et relativement aux assurances très précises du discours ministériel, le volontariat est pour nous la condition nécessaire de telles « interventions ».

Nos interlocuteurs ne comprennent pas comment la participation à cette expérimentation pourrait affecter l'heure dite de première chaire.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> indépendamment du cas de l'accompagnement personnalisé : la réforme du lycée, en l'état, n'en excluait pas les professeurs de philosophie. Précisons que nos interlocuteurs n'étaient pas assurés que ces heures seraient payées en HSA ou HSE.

<sup>2</sup> Sur ce point, il faut préciser qu'on manque actuellement de professeurs de philosophie et quelquefois cruellement. Le nombre de vacataires ou de contractuels va croissant.

<sup>3</sup> Les professeurs de philosophie ont de droit la qualité de professeurs de première chaire conformément à l'article 5 du décret n°50-581 du 25 mai 1950. Une note de la DPE du 25 juin 1996 précise même que les professeurs exerçant à temps partiel « peuvent se prévaloir des dispositions de l'article 5... ».

b) Travail nécessaire sur les programmes.

Dès cette année, un cahier des charges doit être établi pour répondre aux orientations définies par le discours du ministre. Il faut « **préciser rigoureusement les choses** » selon le discours de notre ministre, ajoutant pour l'ECJS, « **La mise en œuvre va en être revue et l'approche philosophique approfondie** ».

Nous faisons remarquer que la philosophie risque d'apparaître comme une discipline « qui accompagne » et que l'expérimentation met les élèves en situation d'inégalité. C'est le problème des expérimentations, nous est-il répondu sur le dernier point. Sur le premier, nos interlocuteurs insistent sur leur volonté de ne rien proposer qui fragiliserait la philosophie en Terminale. La philosophie est une discipline à part entière. Toutes les garanties sont données dans le discours du ministre.

En ce qui concerne l'ECJS, nous rappelons l'ambiguïté d'une philosophie désignée comme servant à la formation du citoyen. On ne peut soumettre un programme de philosophie à des impératifs politiques, si bonnes en soient les intentions. Un cours de philosophie ne saurait dire à des élèves la manière dont ils doivent exercer leur autonomie relativement à des questions jugées d'actualité. Si la philosophie favorise sans aucun doute le dialogue, elle ne saurait servir à l'apaisement des tensions sociales. Ajoutons que sa dimension déstabilisante ne convient pas nécessairement à des élèves de Seconde.

Un fort travail sur les programmes est au moins nécessaire. Ce qui est la part possible d'un professeur de philosophie devrait être clairement spécifié, ne serait-ce que pour éviter le détournement de l'expérimentation, quand on voudrait s'autoriser d'elle pour demander à des professeurs de prendre en totalité un enseignement de Seconde par exemple et très loin d'un réel volontariat.

### III Calendrier

D'ici la publication de la prochaine circulaire de rentrée, pour une mise en place à la rentrée 2011, un groupe d'universitaires, autour de l'I.G. de philosophie et avec la DGESCO, doit travailler à l'élaboration du cahier des charges, pour indiquer dans les programmes existants ce qui pourrait faire l'objet d'un traitement philosophique. Un appel à proposition sera envoyé dans tous les établissements mi-décembre ou début janvier.

Nous concluons sur un net désaccord relativement aux dédoublements. Une pétition <http://petitiondedoublementphilo.net/> est en cours de signature par les professeurs de philosophie. Elle compte à ce jour 1100 signatures.

S. PERRIER, président, Ph. BLANC et N. FRANCK, vice-présidents. 28/11/2010